



**COMPOSITION DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX
UFR Sciences du sport (STAPS)
Site Dijon
Année universitaire 2022-2023**

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Éducation, et notamment l'article D.612-1-13 ;
VU la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
VU le Décret n° 2018-172 du 9 mars 2018 relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur et modifiant le code de l'éducation ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 12 décembre 2022 relative aux paramétrages de la plateforme Parcoursup ;

ARRETE

Article 1 :

La Commission d'examen des vœux pour l'accès à la **Licence - Portail Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives** et pour l'accès à la **Licence mention STAPS avec accès santé (Site Dijon)** est ainsi constituée pour la rentrée 2023.

Président/e : Lionel CROGNIER, directeur
Membres :
Stéphane LELIEVRE, Directeur études L1 Dijon
François WECKERLE, Directeur adjoint
Raphaël LECA, Directeur centre Condorcet

Article 2 :

Le Directeur Général des Services de l'Université de Bourgogne, le directeur de l'UFR Sciences du Sport (STAPS) et la Responsable Administrative de l'UFR Sciences du Sport (STAPS) sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux de l'UFR Sciences du Sport (STAPS).

Fait à DIJON, le 9 janvier 2023

Le Président de l'Université de Bourgogne

Vincent THOMAS